

Nouméa, le 25 AOUT 2020

L'inspecteur général de l'éducation nationale,
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

à

Madame la directrice
diocésaine de l'école catholique

Madame la directrice
de l'alliance scolaire de l'église évangélique et de la
fédération de l'enseignement libre protestant

Division du personnel
Enseignement privé

Adjoint au
chef de Division

Affaire suivie par
Corinne AUBERT

Bureau 109
Téléphone
(687) 26 62 70
Fax
(687) 26 62 66
Mél.
ce.dp@ac-noumea.nc

BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet :

Accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, relevant des échelles de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des écoles – année 2020

Référence :

- Notes de service 2020-046 et 2020-047 du 13 février 2020 relatives à l'accès à l'échelon spécial du grade de classe exceptionnelle des PLP, PEPS, CERTIFIÉS et PE – année 2020

<http://www.ac-noumea.nc>

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription aux tableaux d'avancement établis en vue de la promotion à l'échelon spécial du grade de la classe exceptionnelle.

Ces tableaux d'avancement sont arrêtés chaque année par le vice-recteur, après avis de la commission consultative mixte locale des premier et second degrés.

L'attention des agents éligibles est appelée sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de leur part pour actualiser et enrichir, via I-Professionnel, les données figurant dans leur dossier en saisissant dans le menu « Votre C.V. » les différentes données qualitatives les concernant.

Pour la campagne 2020, les inspecteurs compétents et les chefs d'établissement, formuleront un avis littéral via l'application I-Professionnel sur chacun des agents promouvables.

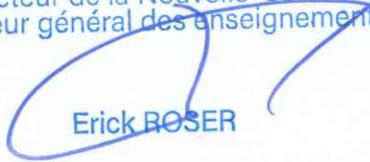
Accès à i-Professionnel :

Période pour candidater et enrichir les données devant figurer dans les C.V.	Du 31/08/2020 au 13/09/2020
Chefs d'établissement et Inspecteurs pour formuler un avis	du 14/09/2020 au 30/09/2020
Vice-recteur pour formuler un avis	à partir du 05/10/2020

Je vous précise que la communication entre mes services et les personnels se fera exclusivement par courrier électronique à l'adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-noumea.nc).

Je vous demande de bien vouloir porter les présentes dispositions à la connaissance des personnels par voie d'affichage dans vos établissements.

L'inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements


Erick ROSER